

Montréal, le 18 juin 2014

Monsieur Roch Sergerie, greffier
Direction du greffe
Ville de Montréal-Est
11 370, rue Notre-Dame Est, 5^e étage
Montréal-Est (Québec) H1B 2W6

N/Réf : 7610-06-01-08336-10

Objet : Réception d'un avis de contamination

Monsieur,

Nous vous avisons que nous avons reçu un avis de contamination enregistré au registre foncier conformément à l'article 31.58 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE). Vous trouverez copie de cet avis numéro 20 822 038 en annexe. Ce dernier vise le terrain décrit comme étant le lot 4 683 646 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à Montréal-Est.

Nous vous rappelons que la LQE prévoit à l'article 31.68 que :

« Toute municipalité doit, sur la base des avis inscrits sur le registre foncier, en vertu des articles 31.44, 31.47, 31.58 et 31.59, constituer et tenir à jour une liste des terrains contaminés situés sur son territoire; cette obligation s'applique également, compte tenu des adaptations nécessaires, à tout organisme qui, en vertu des dispositions du deuxième alinéa de l'article 31.47 ou du troisième alinéa de l'article 31.58, reçoit du ministre copie de l'un des documents mentionnés dans ces dispositions. Les informations contenues dans cette liste ont un caractère public. La délivrance par la municipalité de permis de construction ou de lotissement relatifs à un terrain inscrit sur cette liste est subordonnée aux conditions mentionnées aux articles 120 et 121 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. »

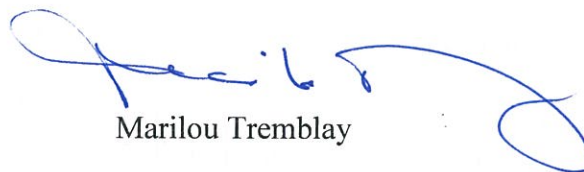
...2

Lors de l'adoption des modifications à la LQE, la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1) a également été modifiée afin de préciser le rôle des municipalités dans la gestion des terrains contaminés. Nous vous invitons à consulter le lien Internet suivant afin de vous familiariser avec ces modifications : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/sol/terrains/protection.htm#loi72>.

Si toutefois vous désirez d'autres renseignements, n'hésitez pas à vous adresser à monsieur Philippe Boivin, que vous pouvez joindre au numéro de téléphone : 514 873-3636, poste 299.

Recevez, Monsieur, nos salutations les meilleures.

La directrice adjointe de l'analyse
et de l'expertise de Montréal et de Laval,



Marilou Tremblay

MT/PB/sb

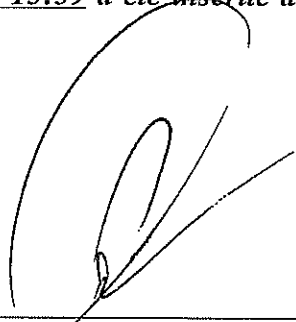
p. j.

Ressources
naturelles

Québec 

ÉTAT CERTIFIÉ D'INSCRIPTION
DE DROIT
AU REGISTRE FONCIER DU QUÉBEC

*Je certifie que la réquisition présentée le 2014-06-11 à 13:59 a été inscrite au Livre
foncier de la circonscription foncière de Montréal
sous le numéro 20 822 038.*



Officier adjoint de la publicité foncière

Identification de la réquisition

Mode de présentation :	Avis	
Forme :	Sous seing privé	
Nature générale :	Avis de contamination : correction	
Nom des parties :	Propriétaire	9096-5765 QUÉBEC INC.
	Requérant	Michael BEAUDRY

14-176

2014 -06- 11 ^{13:59} heure-minute

20822038

AVIS DE CONTAMINATION

(Article 31.58 de la Loi sur la qualité de l'environnement, L.R.Q. c Q-2)

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL

A Montréal, province de Québec, le neuf juin
Deux mille quatorze (2014).

COMPARAÎT :

Micheal BEAUDRY, notaire à Montréal, ayant élu domicile au 7976
Boulevard Maurice-Duplessis à Montréal, province de Québec, H1E 3L9

Ci-après : le « Comparant »

LEQUEL DONNE LE PRÉSENT AVIS DE CORRECTION et demande à l'Officier du bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal d'inscrire sur le registre le présent avis de contamination concernant le terrain désigné ci-après, soit l'exposé de la nature des contaminants présents dans le terrain au-delà des valeurs limites réglementaires, tel qu'il apparaît dans le résumé de l'étude de caractérisation présenté ci-dessous et attesté par un expert visé par l'article 31.65 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, L.R.Q. c Q-2.

1. DÉSIGNATION DU TERRAIN

Un terrain ou emplacement connu et désigné comme étant :

- 1.1 le lot numéro **QUATRE MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT-TROIS MILLE SIX CENT QUARANTE-SIX (4 683 646)** du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de **MONTRÉAL**.

2. IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE ET PERSONNE VISÉE PAR L'AVIS

9096-5765 QUÉBEC INC. est propriétaire de l'immeuble et son domicile légal est : 7550, boulevard Henri-Bourassa Est à Montréal, province de Québec, H1E 1P2.

3. DÉSIGNATION DE LA MUNICIPALITÉ ET DE L'UTILISATION AUTORISÉE

L'immeuble est situé dans la municipalité de Montréal-Est et les utilisations suivantes sont autorisées sur ce terrain en vertu de la réglementation de zonage de cette municipalité : le terrain est situé dans une zone industrielle où le règlement de zonage prévoit des usages commerciaux et industriels.

4. RÉSUMÉ DE L'ÉTUDE DE CARACTÉRISATION

Le résumé ci-joint de l'évaluation environnementale de site, Phase I et de la caractérisation environnementale des sols, Phase II, rapport datant du 14 janvier 2014, produit par NCL Envirotek Inc. (N/Réf : EV-14333-1 et EV-14333-2) :

- 4.1 un énoncé de la nature des contaminants présents dans le terrain et dont la concentration excède les valeurs limites réglementaires;
- 4.2 un bref historique des activités qui ont eu lieu sur l'immeuble;
- 4.3 la superficie du terrain occupée par les sols contaminés ainsi que la localisation et les volumes de ces sols en surface et en profondeur;
- 4.4 un énoncé de la nature et de l'importance des contaminants présents dans l'eau souterraine, s'il en est;

Conclusion : Selon les résultats obtenus, on conclut que les sols de la propriété à l'emplacement des tranchées T5 et T6 ne sont pas conformes au niveau «C» des critères de la Politique et aux valeurs limites fixées à l'annexe II du RPRT. Ainsi, une réhabilitation du site est nécessaire.

Ce résumé est attesté par Julien Schmitt, M.Sc, et Nicola U. Capozio, ingénieur.

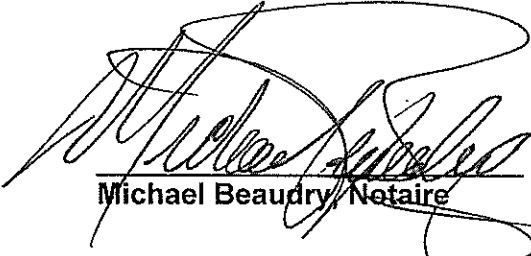
5. MODALITÉ PARTICULIÈRE À L'AVIS DE CONTAMINATION

Le présent avis demeure en vigueur tant et aussi longtemps qu'un avis de décontamination n'a pas été inscrit sur le registre contre l'immeuble, ou partie de celui-ci.

6. CORRECTION

Cet avis corrige celui publié sous le numéro 20 742 037, lequel indiquait que l'immeuble était situé à Montréal plutôt qu'à Montréal-Est.

EN FOI DE QUOI, LE COMPARANT A SIGNÉ
À Montréal, Province de Québec
Ce 9 juin 2014, en duplicata.



Michael Beaudry, Notaire

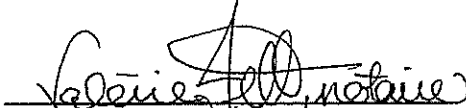
DÉCLARATION D'ATTESTATION

Je, soussigné, Me Valérie JETTÉ, notaire à Montréal, atteste que :

1. J'ai vérifié l'identité, la qualité et la capacité du Comparant;
2. Ce document résumé traduit la volonté exprimée par le Comparant;
3. Ce document est valide quant à sa forme.

Attesté à Montréal,

Le : Le 9 juin 2014
Nom : Valérie JETTÉ
Qualité : Notaire
Adresse : 7976, boul. Maurice Duplessis
Montréal, Québec,
H1E 3L9



Me Valérie JETTÉ, notaire

FORMULAIRE D'ATTESTATION

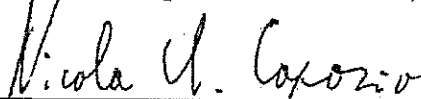
RÉSUMÉ DE L'ÉTUDE DE CARACTÉRISATION

1. LOCALISATION DU TERRAIN	
Adresse : Propriété vacante située au sud-ouest de l'intersection formée par la rue Sherbrooke Est et le boulevard Joseph-Versailles, Montréal-Est (Qc)	
N ^{os} de lots : 4 683 646	Coordonnées : DEG.DEC.NAD83 Latitude : 45° 37' 01" Nord Longitude : 73° 31' 22" Ouest
Nom du cadastre : du Québec	
2. IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE <input checked="" type="checkbox"/> OU DU LOCATAIRE <input type="checkbox"/>	
Nom : Monsieur Joe Libertella	
Nom de l'entreprise : 9096-5765 Québec inc.	
Adresse : 7550, boulevard Henri-Bourassa Est	Code postal : H1E 1P3-2
N ^o de téléphone : (514) 352-1818	N ^o de télécopieur : 514-352-5039
3. IDENTIFICATION DU DOCUMENT ATTESTÉ	
Titre : Résumés de la Phase I et de la Phase II	
Firme : NCL Envirotek inc.	
Auteur : Julien Schmitt, M.Sc. et Nicola U. Capozio, ing.	Date : 23 avril 2014

Après vérification, j'atteste que le résumé représente bien le contenu de l'étude de caractérisation et est conforme aux exigences du *Guide de caractérisation des terrains* du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

NICOLA U. CAPOZIO

Nom de l'expert (en lettres moulées)



Signature de l'expert

145

Numéro d'identification
de l'expert

28 MAI 2014

Date

p. j. Résumé de l'étude de caractérisation

RÉSUMÉS DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE SITE, PHASE I
ET DE LA
CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE DES SOLS, PHASE II,

Rapports du 14 janvier 2014 - par NCL ENVIROTEK INC.
(N/Réf. : EV-14333-1 et EV-14333-2)

Propriété vacante située au sud-ouest de l'intersection formée par la rue Sherbrooke Est et le boulevard Joseph-Versailles, Montréal-Est (Québec)

À la demande de Monsieur Joe Libertella, représentant la compagnie **9096-5765 Québec inc.**, située au 7550, boulevard Henri-Bourassa Est, Montréal (Québec), *NCL Envirotek inc.* a effectué une évaluation environnementale de site, phase I, pour la propriété constituée par un terrain vacant situé au sud-ouest de l'intersection formée par la rue Sherbrooke Est et le boulevard Joseph-Versailles, à Montréal-Est (Québec), (coordonnées : 73° 31' 22" Ouest, 45° 37' 01" Nord, lot 4 683 646 du cadastre du Québec). Actuellement, le site est la propriété de la compagnie **9096-5765 Québec inc.**

La propriété consiste en un terrain vacant de forme irrégulière, avec une pente générale relativement faible vers le sud. Bien que la présence de neige en quantité appréciable recouvrait l'ensemble du site au moment de la visite, la propriété aurait en surface, majoritairement un remblai de pierre concassée et quelques zones enherbées (sur la base de street view Google). On note un relief plus ou moins accidenté ainsi que la présence probable de débris de béton (blocs) témoignant de la présence d'un remblai non contrôlé sur le site. La limite ouest de la propriété est constituée par un talus de ± 2,5 m de hauteur par rapport au reste du terrain, tandis que la limite Est est formée par un fossé. Le secteur se situe dans une zone industrielle.

De 1954 (minimalement) jusque dans les années 1971-1981, des activités de fabrication de ciment étaient réalisées sur le site à l'étude. L'activité de fabrication de ciment (code SCIAN [1997] : 32731) est listée à l'annexe III du Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains (RPRT, 2003). Étant donné que cette activité, sur le site étudié, a cessé entre 1971 et 1981 (donc avant 2003), l'article 31.51, section IV.2.1 de la LQE ne s'applique pas. Par contre, puisqu'un changement d'utilisation du site est projeté (construction d'un bâtiment commercial), l'article 31.53 de la LQE stipule que dans un tel cas, des études exhaustives de caractérisation du terrain (i.e. études phase I et II minimalement), doivent être réalisées selon cet article, et doivent être attestées par un expert visé à l'article 31.65 (cette personne établira que cette étude satisfait aux exigences du guide élaboré par le ministre en vertu de l'article 31.66 et que son contenu est toujours d'actualité). Advenant que de telles études révéleraient la présence de contaminants dont la concentration excède les valeurs limites réglementaires, la section IV.2.1 de la LQE prévoit la nécessité de déposer un plan de réhabilitation auprès du MDDEFP pour approbation (art. 31.54) et de procéder à l'inscription d'un avis de contamination sur le registre foncier (art. 31.58) pour le site étudié.

Selon la Ville de Montréal-Est, le site étudié et son secteur se situent, au sens du règlement de zonage, dans une zone qui prévoit des usages commerciaux et industriels.

La réalisation de la présente étude a permis de reconnaître les éléments suivants :

- Le site étudié a été occupé, dans le passé, par une activité industrielle lourde (« fabrication de ciment » code SCIAN [1997] : 32731) listée à l'annexe III du Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains (RPRT, 2003). Parmi les bâtiments et portions de bâtiments ayant été présents sur le site, l'un d'eux était utilisé par des activités de séchage et/ou cuisson ainsi que par un vaste système de convoyeur ;
- Également, selon le plan d'assurance incendie de 1966, un tunnel souterrain (sous la rue Sherbrooke) qui reliait la carrière au nord et le terrain à l'ouest du site étudié, disparu aujourd'hui, existait dans le passé. Ce plan ne mentionne aucun réservoir souterrain, ni équipements pétroliers sur le site étudié. Par contre, il indique la présence de six (6) silos de 24 m de hauteur utilisés pour l'entreposage de ciment;
- Selon l'analyse des photographies aériennes et nos observations lors de la visite de la propriété, les sols ont fait l'objet de nombreux remaniements après le démantèlement des installations entre 1971-1981, qui suggèrent la présence d'un remblai non contrôlé sur le site étudié. Également, en 2008, un bassin rempli d'eau présentant une coloration suspecte (verte), aujourd'hui remblayé, était présent sur le site. Enfin, le tunnel débouchant à proximité du site étudié, présent en 1966, et qui n'existe plus aujourd'hui, suggère également la présence d'un remblai massif, et de qualité inconnue dans ce secteur.

Tous ces éléments sont de nature à induire un risque de contamination réelle ou potentielle pour la propriété étudiée.

Par conséquent, selon ces éléments et les observations faites durant cette étude de phase I, on conclut que le site présente des risques significatifs de contamination et qu'une caractérisation environnementale des sols et des eaux souterraines (phase II) est donc nécessaire.

On recommande l'exécution de six (6) à huit (8) sondages répartis sur l'ensemble de la propriété afin de vérifier la qualité des sols, mis ou laissés en place, et pour satisfaire les exigences de l'article 31.53 de la section IV.2.1 de la LQE.

**RÉSUMÉ DE LA CARACTERISATION ENVIRONNEMENTALE DES SOLS ET DE L'EAU
SOUTERRAINE, PHASE II**

(Par NCL Envirotek inc., N/Réf. : EV-14333-2, 14 janvier 2014)

À la demande de Monsieur Joe Libertella, représentant la compagnie à numéro 9096-5765 Québec inc., située au 7550, boulevard Henri Bourassa Est, Montréal (Québec) H1E 1P2, NCL Envirotek inc. a effectué une caractérisation environnementale des sols (phase II) pour le lot 4 683 646 du cadastre du Québec, situé au sud-ouest de l'intersection formée par la rue Sherbrooke Est et le boulevard Joseph-Versailles à Montréal-Est (coordonnées : longitude -73° 31' 22", latitude 45° 37' 01"). Ce site est la propriété de la compagnie 9096-5765 Québec inc.

La reconnaissance approfondie du site et des services a été suivie par l'exécution de tranchées d'exploration lors de deux campagnes, l'une réalisée le 13 janvier 2013 et l'autre le 8 avril 2013 (afin d'évaluer l'étendue des structures de béton enfouies et raffiner l'ampleur des remblais contenant des proportions appréciables de matières résiduelles non dangereuses, telles que des blocs de béton et des briques dans le remblai). Au total, ce sont quinze (15) tranchées, notées T1 à T6 (campagne du 13 janvier) et TE1 à TE9 (campagne du 8 avril) qui ont été réalisées sur le site étudié, afin de couvrir adéquatement l'ensemble du site qui pourrait être affecté par l'élément de risque soulevé lors de l'étude phase I et en fonction des observations du personnel d'NCL. Toutes les tranchées ont été réalisées à l'aide d'une pelle hydraulique. Ces tranchées ont permis d'explorer les sols sur des profondeurs allant jusqu'à 6,4 m (TE7). Les tranchées T1, T2, T4, T6, puis TE6 à TE9 ont été arrêtées sur le roc probable ou reconnu (T2). Les tranchées T3 et T5 ont été volontairement interrompues car les venues d'eau importantes ont empêché de poursuivre les travaux. Enfin les tranchées TE1 à TE5 ont été interrompues sur une dalle en béton (provenant vraisemblablement des anciennes structures de la cimenterie). Aucune eau souterraine n'a été rencontrée durant les travaux. Par contre des poches d'eau ponctuelles étaient présentes dans le remblai grossier plus perméable (briques, béton, ...) de certaines tranchées (T3, T5, T6, TE2, et TE3). Dans la mesure où il ne s'agit que de poches d'eau isolées dans le remblai présentant des débris de briques parfois en proportions >50 %, aucun puits n'a été installé.

D'après les sondages effectués, la stratigraphie du sol des portions du site explorées se résume comme suit :

- Remblai

Toute la superficie du site étudié est couverte d'un remblai de sable silteux à silt sableux, contenant aléatoirement des traces d'argile (en T2, T3, T6), voire parfois du silt argileux (en TE1) et même de l'argile silteuse (en TE6), ainsi que des proportions variables en gravier, cailloux et blocs (de traces à 30 %). Ce remblai contient généralement jusqu'à 40 % de matières résiduelles inertes (béton) et ponctuellement, sous forme de poches, 0 à plus de 50 % de débris (brique, métaux, verre, fils électriques, bois,...). À l'exception des tranchées TE7 et TE8, ce remblai a été retrouvé jusqu'au refus sur le roc probable ou sur une dalle en béton. Son épaisseur moyenne sur le site est estimée à ± 3,1 m. On souligne que, excepté dans les tranchées T2, TE6 et TE8, d'anciennes structures en béton (dalles, murs) appartenant aux anciens bâtiments de la



cimenterie, ont été découvertes dans le remblai à des profondeurs variables mais à des élévations sensiblement voisines.

- Sols naturels

Le sol naturel fut rencontré dans les tranchées TE7 (à partir de 2,4 m de profondeur) et TE8 (à 3 m de profondeur). Selon les tranchées, les sols naturels sont constitués d'un till composé d'un silt argileux contenant des traces de sable et de gravier.

- Roc

Le roc a été rencontré dans huit (8) des quinze tranchées réalisées durant les deux campagnes. Sa profondeur moyenne sur le site serait de $\pm 3,6$ m. Notons qu'en TE7, le roc probable a été atteint à 6,4 m de profondeur.

Les tranchées TE1 à TE5 se sont arrêtées sur une dalle en béton, à la profondeur moyenne de $\pm 2,5$ m. Enfin, en T3 et T5, les travaux ont été volontairement interrompus car les tranchées se refermaient à cause des venues d'eau provenant de « poches » de débris (briques) situées à proximité.

L'eau souterraine a été rencontrée uniquement dans les tranchées T3, T5, T6, TE2 et TE3 (sur un total de seize tranchées). Cette eau est de nature temporaire (soumise aux conditions climatiques telles que les périodes pluvieuses, la fonte des neiges) et localisée dans le remblai de surface, au contact avec le roc, ou au-dessus des dalles en béton, et principalement dans les secteurs où des « poches » de débris (en majorité constitués de briques) existent. L'eau rencontrée dans ces « poches » ou dans le remblai est propre, sans phase flottante, ni indice organoleptique de contamination. Aucun puits d'observation n'a été installé.

D'une manière générale, à l'exception des tranchées T5 et T6 où respectivement des odeurs suspectes indéterminées et des odeurs d'hydrocarbures ont été identifiées, les sols rencontrés durant la présente étude ne présentaient aucun indice olfactif apparent de contamination de quelque nature que ce soit. Par contre, toutes les tranchées ont montré la présence de béton en proportions variables jusqu'à ± 40 %, ainsi que la présence jusqu'à plus de 50 % (et parfois 80 %) de débris de brique (essentiellement), métaux, bois, ... sous forme de poches.

Étant donné que les résultats obtenus pour le TDPAS s'avéraient négatifs (ce qui rend la teneur en soufre non-pertinente aux fins de la classification des sols en terme des critères du MDDEFP) et que les résultats en composés phénoliques ont été considérés « non-détectés », l'ensemble des résultats obtenus pour les autres paramètres étudiés ont permis de classer les sols caractérisés comme suit :

- **Sols > C et mêmes >D** (i.e. non-conformes à l'usage commercial prévu dans l'avenir et permis actuellement par le règlement de zonage de la Ville de Montréal-Est. Au sens du RPRT du MDDEFP (2003) ces sols sont > annexe II et même > à l'annexe I du RESC) :

T5 (2,0 – 3,0 m) en HAP;

T6 (2,0 – 3,1 m) en HP C₁₀C₅₀;

- **Sols B-C** (i.e. conformes à l'usage commercial prévu dans l'avenir et permis actuellement par le règlement de zonage de la Ville de Montréal-Est. Au sens du RPRT du MDDEFP (2003) ces sols sont < annexe II) :

T1 (0-0,5 m) en métaux;
T2 (2,0 – 2,5 m) en HAP;
T3 (1,5 – 2,5 m) en métaux et HAP;
T4 (1,0 – 2,0 m) en HAP et HP C₁₀C₅₀;
T4 (2,0 – 3,0 m) en HAP.

- **Sols A-B** (i.e. conformes à l'usage commercial prévu dans l'avenir et permis actuellement par le règlement de zonage de la Ville de Montréal-Est. Ces sols sont mêmes conformes à un usage (hypothétique) résidentiel. Au sens du RPRT du MDDEFP (2003) ces sols sont < annexe II et même < à l'annexe I (zonage résidentiel hypothétique)) :

T1 (0,5-1,5 m) en métaux et HAP;
T1 (1,5 – 2,0 m) en métaux;
T3 (2,5 – 3,6 m) en métaux, HAP et HP C₁₀C₅₀;
T5 (0,5 – 2,0 m) en métaux et HAP;
T6 (0,5 – 1,5 m) en métaux et HAP.

Selon les résultats obtenus, on conclut que les sols de la propriété à l'emplacement des tranchées T5 et T6 ne sont pas conformes au niveau « C » des critères de la Politique et aux valeurs limites fixées à l'annexe II du RPRT. Ainsi, une réhabilitation du site est nécessaire.

La réhabilitation du site par excavation des sols contaminés non conformes à l'usage commercial prévu sur le site, et leur disposition dans des sites autorisés du MDDEFP, apparaît être la meilleure alternative.

Les quantités de sols contaminés sont les suivantes :

- **Sols contaminés >D**

Selon les résultats des analyses chimiques sur les échantillons de sol analysés, la propriété étudiée présente une contamination supérieure aux valeurs de l'annexe I du RESC du MDDEFP, pour le paramètre des HAP et des HP C₁₀-C₅₀ respectivement dans les tranchées T5 et T6. Cette contamination n'est pas conforme à l'usage commercial prévu d'être réalisé sur le site étudié.

Cette contamination par les hydrocarbures se situe en profondeur dans chacune des deux tranchées, entre 2,0 et 3,0 m de profondeur en T5, et entre 2,0 et 3,1 m en T6. Cette contamination étant localisée (non retrouvée dans les autres tranchées), on prend l'hypothèse de « patches » ponctuels de contamination autour de chaque. Selon cette hypothèse, le volume de sols contaminés « >D » est estimé à ± 415 m³, soit ± 830 tonnes métriques (t.m).



- Sols contaminés B-C

Selon les résultats des analyses chimiques sur les échantillons de sol analysés, la propriété étudiée présente également une contamination située dans la plage « B-C » de la Politique (1998) du MDDEFP, dans les tranchées T1 à T4. Cette contamination n'excède pas les valeurs de l'annexe II du RPRT (2003) du MDDEFP, et est donc conforme à l'usage commercial tel que prévu sur le site étudié.

Cette contamination « B-C » a été reconnue dans le remblai des tranchées T1 à T4, à des profondeurs variables du fait de la présence de poches de débris. Ainsi, T1 (0 – 0,5 m) est contaminé « B-C » pour les métaux, T2 (2,0 – 2,5 m) pour les HAP, T3 (1,5 – 2,5 m) pour les métaux et les HAP, T4 (1,0 – 3,0 m) pour les HAP et les HP C₁₀-C₅₀.

Bien que ces sols soient conformes à l'usage commercial prévu sur le site étudié, puisque des débris en concentration élevée sont présents par poches, ils pourraient être excavés puis traités. Le volume de ces sols « B-C » reconnus est estimé à ± 628 t.m. Compte tenu de l'hétérogénéité du remblai, les quantités B-C précitées ont aussi été évaluées selon l'hypothèse de « patches » ponctuels.

Enfin, on souligne que sur le reste de la propriété, des remblais présents sont susceptibles de présenter par endroits des contaminations « B-C ». Le volume de sol contaminé correspondant à ces zones est estimé à ± 2300 t.m.

- Sols contaminés A-B

Selon les résultats des analyses chimiques sur les échantillons de sol analysés, la propriété étudiée présente également une contamination située dans la plage « A-B » de la Politique (1998) du MDDEFP, dans les tranchées T1 et T6. Cette contamination n'excède pas les valeurs de l'annexe I du RPRT (2003) du MDDEFP, et est donc conforme à l'usage commercial tel que prévu sur le site étudié.

Cette contamination « A-B » a été reconnue dans le remblai des tranchées T1, T3, T5 et T6, à des profondeurs variables du fait de la présence de poches de débris. Ainsi, T1 (1,5 – 2,0 m) est contaminé « A-B » pour les métaux, T3 (2,5 – 3,6 m) est contaminé « A-B » pour les métaux, les HAP et les HP C₁₀C₅₀, T5 (0,5 – 2,0 m) est contaminé « A-B » pour les métaux et les HAP et T6 (0,5 – 1,5 m) pour les métaux également.

Bien que ces sols soient conformes à l'usage commercial prévu sur le site étudié, on a estimés leur quantité à titre indicatif. Le volume de ces sols « A-B » reconnus est estimé à ± 2386 t.m au total.

Ce résumé a été préparé par Messieurs Julien Schmitt, M.Sc, et Nicola U. Capozio, ingénieur.



NICOLA U. CAPOZIO, ING.

EXPERT # 145

28 mai 2014

JULIEN SCHMITT, M.Sc.

6 de 6
NCL
ENVIROTEK INC.
MICHAEL BETHUNE NOTAIRE